

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 décembre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 25 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Pascal MONTECOT - François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Patrick BORÉ représenté par Danielle MILON - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gaby CHARROUX - Arlette FRUCTUS - Alexandre GALLESE - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TRA 031-7348/19/BM

■ Demande de subvention d'investissement relative au financement de l'opération "schéma directeur du stationnement" de la Métropole Aix-Marseille-Provence MET 19/13461/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreux équipements au sein de ses territoires. Certains investissements, qui traduisent les politiques publiques métropolitaines, peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

Le Schéma Directeur du Stationnement de la Métropole Aix-Marseille-Provence doit permettre d'alimenter les réflexions et actions à mettre en œuvre dans le cadre du Plan de Déplacements Urbains (PDU) ainsi que pour les futurs plans locaux de mobilité qui déclineront les actions du PDU à l'échelle des bassins de proximité.

Ce schéma s'appuiera sur les actions identifiées dans le PDU métropolitain en cours d'élaboration et complètera les éventuelles lacunes dans l'arsenal des outils mobilisables pour favoriser le report modal vers des modes autres que l'automobile.

Il s'agit d'obtenir une définition du « dimensionnement de l'offre globale » par secteur, intégrant un objectif de diminution d'ici 2030, ainsi que des principes généraux de répartition par type de stationnement selon ses différents constituants (parcs en ouvrages, stationnement sur voirie, parcs-relais et les aires de co-voiturage, stationnement pour deux-roues motorisés ou non), en distinguant différentes natures de territoire. Le stationnement est un levier puissant des politiques de mobilité. Les préconisations établies devront considérer la pression existante qui s'avère différente d'une commune à l'autre.

**Signé le 19 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 30 décembre 2019**

Cette opération fait l'objet d'une prestation d'une durée de 16 mois, intégrée dans un marché global de 36 mois, selon le calendrier suivant :

Janvier 2020 : démarrage de la prestation

Avril 2021 : achèvement de la prestation

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière, et à autoriser la signature de tous les documents y afférents.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 190 000 euros HT.

Le Plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Financement externe		
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur « CRET »	20 %	38 000 euros
Autofinancement		
Métropole Aix-Marseille-Provence	80 %	152 000 euros
TOTAL	100 %	190 000 euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération TRA 001-1376/16/CM du Conseil de la Métropole du 15 décembre 2016, portant délégation approbation de l'Agenda de la Mobilité Métropolitaine ;
- La délibération TRA 003-3241/17/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017, portant création et affectation d'une opération pour les études structurantes de la mobilité métropolitaine n°2018103600 ;
- La délibération FAG 21-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : Elaboration d'un schéma directeur du stationnement de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Délibère

Signé le 19 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 30 décembre 2019

Article 1:

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, notamment toute convention d'exécution de subvention, pour la réalisation de cette opération.

Article 2:

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement sur le Budget Annexe Transports 2019 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Code opération : 2018103600.

La recette correspondante sera constatée en section d'investissement sur le Budget Annexe Transports 2019 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Nature 1312 –Sous politique A 420 – Code gestionnaire : 4DITRT.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Transports, Mobilité et Déplacements

Roland BLUM